

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX</b>		
<b>OBJET :</b> Affectation du résultat 2023		<u>SEANCE DU 15.02.2024</u>
Date de convocation : 08.02.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents:</u> M. VIALLET. MC. COUTURIER. C.GROSGURIN. P. ECAILLE. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.  <u>Secrétaire de séance :</u> M. VUILLERMOZ
Date d'affichage : 08.02.2024	Présents : 9 Votants : 9	
N° Délibération 01247.2024.02.009	Pouvoirs : 0	

**OBJET : GESTION FINANCIERE – Affectation du résultat 2023**

Mme le maire explique que le résultat est le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté) pour obtenir le résultat global.

Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat, s'il y en a un, peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement, soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est également possible de combiner les deux solutions.

Mme le maire expose au conseil municipal que :

- Le résultat de fonctionnement 2023 s'élève à : +223 179,73€
- Le report de fonctionnement de 2022 s'élève à : +293 479,85€
- Soit un résultat de clôture de fonctionnement 2023 de : +516 659,58€
  
- Le résultat d'investissement 2023 s'élève à : -34 532,37€
- Le report d'investissement de 2022 s'élève à : -142 143,81€
- Soit un résultat de clôture d'investissement 2023 de : -176 676,18€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'inscrire le résultat d'investissement comme suit : I/D 001 : 176 676,18€
- Décide d'apurer le déficit d'investissement I/R 1068 (10) : 176 676,18€
- Décide d'inscrire le résultat de fonctionnement reporté : F/R 002 : 339 983,40€
- Mandate le maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

Contre : / 0 Abstention : / 1 (J.F. JOLY) Pour : / 8

DELIBERATION N°01247.2024.02.009

Pour extrait d'acte conforme

Le maire, Martine VIALLET